

330769-2026 - Gara

Belgio – Servizi connessi alla gestione – Concession de service relative à la gestion du stationnement à Tubize pour les années 2026 à 2038

OJ S 93/2026 15/05/2026

Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Servizi

1. Committente

1.1. Committente

Nome ufficiale: Ville de Tubize

E-mail: accueil.depenses@tubize.be

Forma giuridica del committente: Autorità locale

Il committente è un ente aggiudicatore

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Servizi generali delle amministrazioni pubbliche

2. Procedura

2.1. Procedura

Titolo: Concession de service relative à la gestion du stationnement à Tubize pour les années 2026 à 2038

Descrizione: L'objet de la présente concession est de mettre en place une politique optimale de gestion du stationnement c'est-à-dire à la fois efficiente, efficace et performante en privilégiant les quatre objectifs suivants : - Fluidifier la circulation en améliorant la rotation du stationnement dans l'hypercentre de Tubize ; - Encourager la multimodalité (c'est-à-dire promouvoir d'autres types de transport en termes de solutions alternatives au profit des citoyens selon leur budget ou leurs valeurs idéologiques) et en vue d'accroître la qualité de vie au centre-ville ; - Soutenir l'attractivité commerciale grâce à la politique de stationnement de courte durée à proximité des commerces. Ce qui permettra d'améliorer la fréquentation des commerces implantés dans l'hypercentre ; - Libérer des emplacements sur l'espace public au profit d'autres aménagements. La Ville attend du futur concessionnaire que la gestion du stationnement se fasse dans une démarche participative et évolutive. Par gestion participative, on entend une prise en compte des intérêts de la Ville, de ses habitants et des commerçants aux fins de participer à la réalisation des objectifs de développement durable de la tels que fixés par les autorités communales. Par gestion évolutive on entend une adaptation de la gestion du stationnement aux évolutions technologiques, sociales et environnementales.

Identificativo della procedura: 86ac5d4a-925c-4d43-a0ed-72170aa4509a

Identificativo interno: PPP090-1193/6227/2026-18

Tipo di procedura: Negoziata con previa indizione di gara / competitiva con negoziazione

2.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 79420000 Servizi connessi alla gestione

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Paese: Belgio

2.1.2. Luogo di esecuzione

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Paese: Belgio

2.1.4. Informazioni generali

Informazioni supplementari: Vu que la prestation de services est taxable (base d'imposition est constituée des sommes que la commune lui cède) au taux normal de la TVA, 21 %, il faudra en tenir compte pour l'établissement de la redevance à verser à la Ville.

Base giuridica:

Direttiva 2014/23/UE

2.1.6. Motivi di esclusione

Fonti dei motivi di esclusione: Documento di gara

5. Lotto

5.1. Lotto: LOT-0001

Titolo: Concession de service relative à la gestion du stationnement à Tubize pour les années 2026 à 2038

Descrizione: L'objet de la présente concession est de mettre en place une politique optimale de gestion du stationnement c'est-à-dire à la fois efficiente, efficace et performante en privilégiant les quatre objectifs suivants : - Fluidifier la circulation en améliorant la rotation du stationnement dans l'hypercentre de Tubize ; - Encourager la multimodalité (c'est-à-dire promouvoir d'autres types de transport en termes de solutions alternatives au profit des citoyens selon leur budget ou leurs valeurs idéologiques) et en vue d'accroître la qualité de vie au centre-ville ; - Soutenir l'attractivité commerciale grâce à la politique de stationnement de courte durée à proximité des commerces. Ce qui permettra d'améliorer la fréquentation des commerces implantés dans l'hypercentre ; - Libérer des emplacements sur l'espace public au profit d'autres aménagements. La Ville attend du futur concessionnaire que la gestion du stationnement se fasse dans une démarche participative et évolutive. Par gestion participative, on entend une prise en compte des intérêts de la Ville, de ses habitants et des commerçants aux fins de participer à la réalisation des objectifs de développement durable de la tels que fixés par les autorités communales. Par gestion évolutive on entend une adaptation de la gestion du stationnement aux évolutions technologiques, sociales et environnementales.

Identificativo interno: 2026-18_1

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 79420000 Servizi connessi alla gestione

5.1.2. Luogo di esecuzione

Località: Tubize

Codice postale: 1480

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Paese: Belgio

Informazioni supplementari: Territoire de la Ville de Tubize

5.1.3. Durata stimata

Durata: 144 Mesi

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Vanno indicati nomi e qualifiche professionali del personale incaricato dell'esecuzione dell'appalto: Indicazione non necessaria

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Avviso

Criterio: Rapporto finanziario

Descrizione del criterio di selezione: Le Pouvoir adjudicateur apprécie la capacité financière du soumissionnaire à exécuter la présente concession en tenant compte : - des fonds propres de la société : ceux-ci doivent être positifs ; - de la quote-part des fonds propres sur le total du bilan corrigé : celle-ci devra être d'au moins 20% (ratio d'indépendance financière) ; - des créances à court terme, des placements de trésorerie et des valeurs disponibles : elles devront être supérieures aux dettes à court terme (le ratio de liquidité au sens strict ou « quick ratio » doit être supérieur à 1). Niveau(x) minimal(aux): Les soumissionnaires complètent la partie B du document de preuve provisoire (DPP) dans lequel ils déclarent satisfaire aux conditions précitées. En cas de groupement, le groupement dans son ensemble doit satisfaire aux conditions précitées étant cependant entendu que chaque condition doit être entièrement satisfaite par au moins un membre du groupement. La vérification des déclarations sera opérée sur la base des comptes annuels publiés.

Criterio: Referenze su servizi specifici

Descrizione del criterio di selezione: * 2 contrats de concession pour la gestion du stationnement en voirie : - Ayant, notamment, pour objet la mise en place des installations, la gestion et l'exploitation du stationnement en voirie (pour un minimum de 500 emplacements). Ceci devra inclure : i) l'installation (l'entretien et la maintenance) d'horodateurs ; ii) le contrôle du stationnement payant et en zone bleue ; iii) la perception et le recouvrement des taxes sur le stationnement à charge des usagers ; iv) la gestion des abonnements ; - Dont au moins un (des deux contrats) est conclu au cours des 10 dernières années précédant la date d'introduction des offres pour une durée d'exécution minimale de 5 ans ; - Et pour lesquels il peut disposer d'une attestation de bonne exécution (suivant le modèle joint en annexe) signée par le Directeur financier, le Fonctionnaire dirigeant de la concession et l'Echevin responsable du stationnement et ou de la mobilité. * 1 contrat de concession pour la gestion du stationnement hors voirie : - Ayant pour objet l'aménagement, la gestion et l'exploitation d'un parking hors voirie payant (d'une capacité minimale de 100 places) incluant, à ce titre : i) l'exécution des travaux d'aménagement du site ; ii) l'installation des équipements requis ; iii) l'entretien et la maintenance du parking ; iv) la sécurisation du site, de l'entrée et de la sortie des usagers ; v) la gestion des abonnements et la mise en place d'un dispositif de paiement sécurisé ; - Conclu au cours des 10 dernières années précédant la date d'introduction des offres pour une durée d'exécution minimale de 5 ans ; - Et pour lequel il peut disposer d'une attestation de bonne exécution (suivant le modèle joint en annexe) signée par le Directeur financier, le Fonctionnaire dirigeant de la concession et l'Echevin responsable du stationnement et ou de la mobilité (ou, le cas échéant par les autorités compétentes du Pouvoir adjudicateur). Toute expérience en matière de gestion d'un parking hors voirie autre que celle concédée par une Ville ou une commune ne peut servir de projet de référence étant donné que le type de gestion doit répondre aux mêmes contraintes que la concession du stationnement en surface. Pendant toute la durée de la concession, le concédant doit pouvoir intervenir dans les conditions d'exploitation impliquant un pouvoir limité du concessionnaire en matière de tarifs, de détermination du nombre d'emplacements réservés aux abonnés, etc. Il n'est pas requis que le contrat de concession se rapportant à l'exploitation d'un parking hors voirie soit obligatoirement distinct de celui se rapportant au stationnement en voirie ; en

conséquence seuls deux contrats répondant aux conditions précitées peuvent le cas échéant suffire. De même, si l'attestation de bonne exécution produite porte sur un contrat portant à la fois sur le stationnement en voirie et l'exploitation d'un parking hors voirie, elle devra suffire. Niveau(x) minimal(aux): Les soumissionnaires complètent la partie B du DPP où ils déclarent disposer des 3 contrats de référence (ou 2 contrats combinant les deux types de gestion) tels qu'exigés par le présent cahier des charges. Ils joignent au DPP : - la fiche « contrats de référence » jointe en annexe dûment complétée ; - l'attestation de bonne exécution jointe en annexe, dûment complétée et signée pour chaque contrat repris dans la fiche. Si les soumissionnaires font appel à la capacité de tiers pour répondre à la présente condition de sélection, ce tiers doit : - compléter et signer la déclaration d'engagement joint en annexe ; - compléter et signer la fiche « contrats de référence » ; - compléter et signer un DPP (partie A) ; - l'attestation de bonne exécution jointe en annexe, dûment complétée et signée pour chaque contrat conclu par le tiers et repris dans la fiche.

Criterio: Altri requisiti economici o finanziari

Descrizione del criterio di selezione: Motifs d'exclusion obligatoire liés à la condamnation définitive pour certaines infractions pénales – art. 50 Loi du 17 juin 2016 Motifs d'exclusion obligatoire liés aux obligations fiscales et de sécurité sociale – art. 51 de la loi du 17 juin 2016 Motifs d'exclusion facultative liés aux fautes et manquements du soumissionnaire – art. 52 de la loi du 17 juin 2016 Voir documents du marché

5.1.10. Criteri di aggiudicazione

Criterio:

Tipo: Costo

Descrizione: Qualité du plan financier et le prix

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 80

Criterio:

Tipo: Qualità

Descrizione: Qualité de l'organisation générale et aspects opérationnels de la gestion

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 80

Criterio:

Tipo: Qualità

Descrizione: Propositions techniques et expertise d'accompagnement garantie

Categoria del criterio di aggiudicazione peso: Ponderazione (punti, esatta)

Criterio di aggiudicazione: numero: 40

5.1.11. Documenti di gara

Indirizzo dei documenti di gara: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1193/90/2026>

5.1.12. Condizioni di appalto

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://www.publicprocurement.be>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Varianti: Non consentita

Descrizione della garanzia finanziaria: Cautionnement (5 % du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Termine per il ricevimento delle domande di partecipazione: 15/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Fatturazione elettronica: Obbligatoria

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: no

Sarà utilizzato il pagamento elettronico: no

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Conseil d'Etat

Informazioni sui termini per il riesame: Conformément à l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, un recours en annulation contre cette décision peut être introduit auprès du Conseil d'Etat. Ce recours doit être introduit sous peine d'irrecevabilité dans les 60 jours après la présente notification. Le recours est introduit par une demande datée qui doit être signée par vous ou par un avocat. La demande doit être envoyée soit par lettre recommandée adressée au Premier Président du Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles, soit par procédure électronique via le site <http://eproadmin.raadvst-consetat.be/>.

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto : Ville de Tubize

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso: Conseil d'Etat

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione: Ville de Tubize

8. Organizzazioni**8.1. ORG-0001**

Nome ufficiale: Ville de Tubize

Numero di registrazione: 0207314041

Indirizzo postale: Grand Place, 1

Località: Tubize

Codice postale: 1480

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Paese: Belgio

Referente: Allison Willot

E-mail: accueil.depenses@tubize.be

Telefono: +32 23913938

Fax: +32 23913912

Indirizzo internet: <http://www.tubize.be/>

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulla procedura di appalto

Organizzazione che riceve le domande di partecipazione

8.1. ORG-0002

Nome ufficiale: Conseil d'Etat

Numero di registrazione: BE 0931.814.266

Indirizzo postale: Rue de la Science, 33

Località: BRUXELLES

Codice postale: 1040

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Paese: Belgio

E-mail: info@conseildetat.be

Telefono: +32 22349611

Indirizzo internet: <http://www.raadvst-consetat.be/>

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione competente per i ricorsi

Organizzazione alla quale rivolgersi per informazioni complementari sulle procedure di ricorso

8.1. ORG-0003

Nome ufficiale: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Numero di registrazione: BE 0475.480.736

Località: Antwerpen / Anvers

Codice postale: 2000

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Paese: Belgio

E-mail: info@3p.eu

Telefono: +32 3 294 30 51

Ruoli di questa organizzazione:

Prestatore di servizi in materia di appalti

8.1. ORG-0004

Nome ufficiale: FPS Policy and Support

Numero di registrazione: BE 0671.516.647

Località: Brussels

Codice postale: 1000

Suddivisione del paese (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Paese: Belgio

E-mail: e.proc@publicprocurement.be

Telefono: +32 2 740 80 00

Ruoli di questa organizzazione:

TED eSender

Informazioni sull'avviso

Identificativo/versione dell'avviso: 136f2303-80f2-4314-8993-d44cfacaacd8 - 01

Tipo di formulario: Gara

Tipo di avviso: Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Sottotipo di avviso: 19

Data di trasmissione dell'avviso: 12/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Data di trasmissione da parte dell'eSender dell'avviso o bando: 12/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale

Lingue in cui il presente avviso è ufficialmente disponibile: francese

Numero di pubblicazione dell'avviso: 330769-2026

Numero dell'edizione della GU S: 93/2026

Data di pubblicazione: 15/05/2026